

Société de Gestion :
Seventure Partners
 SA à directoire et conseil de
 surveillance au capital de 362 624 €
 5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
 RCS Paris : 327 205 258
 N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription
BIO SANTÉ 2018-2019
Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
 (Article L.214-30 du code monétaire et financier)
 Part A (FR0013349636)
 Agrément AMF du 31/07/2018 - N° d'agrément FCI20180006

Dépositaire
Caceis Bank
 1-3, place Valhubert
 75013 Paris
 SA au capital de 310 000 000 €
 RCS Paris : 692 024 722

I - Identification des parties

A - Le Commercialisateur / Distributeur

Dénomination
Agence

B - Le Souscripteur M Mme

SOUSCRIPTEUR

Nom / Prénom	
Né(e) le	à
Nationalité	
Adresse fiscale	
Code Postal	Ville
Email	

M Mme

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom / Prénom	
Né(e) le	à
Nationalité	
Adresse fiscale	
Code Postal	Ville
Email	

Toute modification des informations figurant ci-dessus doit être communiquée par le souscripteur au Dépositaire et à la Société de Gestion.

II - Montant de la souscription

Je déclare :

- adhérer au Fonds Commun de Placement dans l'Innovation **BIO SANTÉ 2018-2019** (ci-après le « Fonds ») et avoir reçu et pris pleinement connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et de la Note Fiscale non visée par l'AMF, et en particulier des dispositions relatives à la période de blocage des parts pendant toute la durée de vie du Fonds,
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds décrits dans le DICI, **notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi et le risque d'illiquidité,**
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné, préalablement à la souscription, une fiche d'évaluation client,
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le (la) bénéficiaire effectif (ive) des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds,
- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma sous-

- cription dans le Fonds,
 - et avoir été informé(e) que pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de 70 % de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (CMF). Il m'a été précisé que ce pourcentage de 70 % pourra être porté, sur simple décision de la Société de Gestion, à 80 % si le Décret prévu par le II de l'article 74 de la loi de finances pour l'année 2018 était effectivement publié et que la Période de Souscription était encore ouverte au moment de sa publication,
 - avoir été informé(e) des modalités d'obtention du règlement du FCPI, du dernier rapport annuel et de la dernière composition de l'actif, ces documents devant être disponibles sur simple demande écrite de ma part dans un délai d'une semaine à compter de la réception de ma demande,
- et je reconnais qu'en application de l'article L.214-24-35 du CMF, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds dont un exemplaire est tenu à ma disposition auprès du siège social de la Société de Gestion et auprès des guichets du Distributeur.
- J'ai bien noté que les Parts A ne sont pas divisibles..

Je m'engage irrévocablement à souscrire à :

Nombre de parts A	Valeur de la part augmentée de la commission de souscription de 5 % maximum	Montant total de la souscription (MT), exprimé en euros
..... X	(100,00 € +€ de droits d'entrée)€

**Société de Gestion :
Seventure Partners**

SA à directoire et conseil de
surveillance au capital de 362 624 €
5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
RCS Paris : 327 205 258
N° agrément AMF : GP01-040

**Bulletin de souscription
BIO SANTÉ 2018-2019**

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
(Article L.214-30 du code monétaire et financier)
Part A (FR0013349636)
Agrément AMF du 31/07/2018 - N° d'agrément FCI20180006

**Dépositaire
Caceis Bank**

I-3, place Valhubert
75013 Paris
SA au capital de 310 000 000 €
RCS Paris : 692 024 722

III - Paiement et livraison des titres

J'effectue le règlement de l'intégralité de ma souscription en faveur du FCPI BIO SANTÉ 2018-2019, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :€

- par chèque à l'ordre de BIO SANTÉ 2018-2019,
 par virement :
mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :
 En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire CACEIS BANK et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).
 Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.

IV - Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100 % (RM).

V - Récépissé relatif au délai de réflexion prévu à l'article L341-16 du CMF

- Je reconnais avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF et avoir pris connaissance du DICI.
 Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour par (ci-après le « Démarcheur ») :

Nom	Prénom
Nom de la société	
Adresse professionnelle	

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription des parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement, de mon appétence au risque, de ma capacité à subir des pertes et de mon horizon de placement, et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis le DICI et la Note Fiscale non visée par l'AMF et établie à titre d'information, dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé(e) que le Règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans le DICI, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- le Démarcheur m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé(e), en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé(e) que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date : à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Société de Gestion :
Seventure Partners
 SA à directoire et conseil de
 surveillance au capital de 362 624 €
 5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
 RCS Paris : 327 205 258
 N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription
BIO SANTÉ 2018-2019
Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
 (Article L.214-30 du code monétaire et financier)
 Part A (FR0013349636)
 Agrément AMF du 31/07/2018 - N° d'agrément FCI20180006

Dépositaire
Caceis Bank
 I-3, place Valhubert
 75013 Paris
 SA au capital de 310 000 000 €
 RCS Paris : 692 024 722

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années au minimum, et de 10 années au maximum sur décision de la Société de Gestion. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez les parts du Fonds et de votre situation personnelle.

Part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de Gestion au 31 décembre 2018 et en cours de vie au 30 septembre 2019 :

FCPI	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 31/12/2018	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
BP INNOVATION 14 ⁽¹⁾	2009	62,2 %	30/06/2012
MASSERAN INNOVATION III ⁽¹⁾	2009	79,4 %	30/04/2011
BP INNOVATION ISF ⁽¹⁾	2010	86,8 %	30/09/2012
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2010 ⁽¹⁾	2010	78,4 %	31/10/2012
BP INNOVATION 15	2010	64,5 %	30/06/2013
BIO SANTE ⁽¹⁾	2010	72,3 %	30/06/2013
MASSERAN INNOVATION III	2010	79,5 %	31/05/2013
BP INNOVATION ISF 4 ⁽¹⁾	2011	78,2 %	30/06/2013
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011 ⁽¹⁾	2011	95,6 %	31/10/2013
SEVENTURE INNOVATION 16 ⁽¹⁾	2011	68,0 %	31/12/2013
MASSERAN INNOVATION IV	2011	90,8 %	31/05/2014
SEVENTURE PREMIUM 2012 ⁽¹⁾	2012	89,7 %	31/05/2014
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2012	2012	109,0 %	14/06/2014
SEVENTURE INNOVATION 2012	2012	75,5 %	31/12/2014
BIO SANTE 2012 ⁽¹⁾	2012	66,9 %	31/12/2014
MASSERAN INNOVATION V	2012	77,1 %	31/12/2014
SEVENTURE PREMIUM 2013	2013	102,4 %	27/01/2016
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013	2013	101,1 %	27/01/2016
SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013	2013	82,5 %	31/08/2016
BIO SANTE 2013	2013	63,0 %	31/08/2016
MASSERAN INNOVATION VI	2013	82,6 %	31/08/2016
SEVENTURE PREMIUM 2014	2014	91,3 %	20/01/2018
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014	2014	94,1 %	20/01/2018
SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014	2014	85,7 %	31/08/2018
BIO SANTE 2014	2014	70,0 %	31/08/2018
MASSERAN INNOVATION VII	2014	85,6 %	31/08/2018
SEVENTURE PREMIUM 2015	2015	89,7 %	20/01/2019
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015	2015	115,7 %	20/01/2019
BIO SANTE 2015	2015	63,0 %	31/08/2019
MASSERAN INNOVATION VIII	2015	66,9 %	31/08/2019
CONNECT INNOVATION 2015	2015	66,9 %	31/08/2019
CONNECT INNOVATION ISF 2016	2016	46,9 %	18/01/2020
BIO SANTE 2016-2017	2016	20,6 %	31/08/2020
CONNECT INNOVATION 2016-2017	2016	18,4 %	31/08/2020
CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018	2017	22,5 %	18/01/2021
BIO SANTE 2018-2019	2018	-	28/08/2022
SAPIENS INNOVATION 2018-2019	2018	-	28/08/2022

(1) Fonds en préliquidation.